

# Cruelles Archives

Affaires  
criminelles  
de Vaucluse

## ÉPOUVANTE À CARPENTRAS

Archives  
départementales  
de Vaucluse

Département  
de  
VAUCLUSE

À partir de « *Les grandes affaires criminelles de Vaucluse* » de Sylvain Larue, De Boree, 2005.

Lorsqu'il rentre chez lui ce 17 avril 1886, M. Morel découvre que son habitation du quartier des Saffres, à Carpentras, vient d'être cambriolée. La stupeur fait rapidement place à l'effroi quand il découvre, au milieu de ses affaires éparpillées, le corps d'une fillette. Bientôt la nouvelle se répand : la petite Rose, âgée de huit ans, est la malheureuse victime de ce crime qui marque alors toute la région. Les soupçons se portent sur Théophile Ginoux, ivre au moment des faits, qui est reconnu coupable. L'homme ne montre pas de remords. « Je ne crains pas la mort, elle ne me fait pas peur, je sais que je l'ai bien méritée ! », dit-il au petit matin du 11 janvier 1887, alors qu'il s'avance vers la guillotine.



Carte postale du Boulevard du Musée et collège de garçons à Carpentras. Éditions Artistiques J. Brun et Cie, Carpentras, avant 1920. (Arch. dép. Vaucluse 7 Fi 31/52).

Quand vers 19h30, le 17 avril 1886, **M. Morel** rentre chez lui, après une journée de travail, il ne s'attend pas à faire une découverte aussi abominable. Le quartier des Saffres fait partie de la banlieue de Carpentras, c'est un hameau paisible, peuplé d'honnêtes ouvriers et de leurs familles. C'est donc assez surpris que **Morel** constate un détail curieux. Sa maison est adossée à une butte où une cavité naturelle perce le roc. Dans cette grotte, **Morel** a installé du bric-à-brac, de la paille, des outils... Il lui semble bien que la porte qu'il a installée était fermée au matin. L'aurait-on cambriolé ?

C'est ce qu'il semble, oui, à première vue. En bougeant un coussin, **Morel** sent quelque chose de froid. Il touche plus avant... C'est une main, une main d'enfant vu la taille, une main de cadavre.

Sortant en réprimant difficilement sa nausée, il hurle au secours. Les voisins, alertés, accourent aussitôt, et l'un d'eux avance dans la grotte, une lanterne à la main. Là, couchée sur la paille rougie par son sang, une fillette gît. Pendant que deux hommes vont prévenir la police, les autres, accablés, restent à l'entrée de la grotte.

Ce n'est pas le premier corps que les gendarmes de Carpentras voient, mais la mort d'une enfant de cet âge les secoue. Tout le monde sur place est décontenancé. Un homme s'exclame : « *Faut-il être assez misérable pour avoir fait pareil coup !* » Celui qui prononce ces mots est l'un de ceux qui était allé avertir les gendarmes du crime. Il s'appelle **Théophile Ginoux**.

Le corps est examiné par un médecin légiste. Les résultats démontrent que la petite fille est morte quelques minutes avant l'arrivée de **Morel**. C'est

dur : elle a le visage tuméfié, presque défiguré à force de violence, son cou porte des marques violettes, sûrement dues à un étranglement, ses vêtements sont lacérés, en lambeaux, sa poitrine est couverte de morsures... Et l'enfant a été violée. À cela pas de doute.

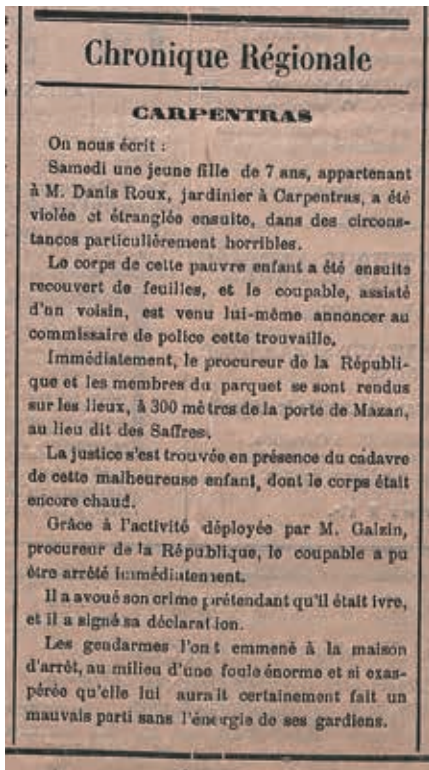
Bientôt la nouvelle se répand dans tout Carpentras, et des parents affolés viennent demander à la gendarmerie s'ils n'auraient pas vu leur fille. Le couple s'appelle **Roux**, et la description qu'ils font de leur fille, la petite **Rose**, huit ans, ne laisse aucun doute aux militaires. C'est bien elle, la malheureuse petite victime du monstre. Avec le plus de délicatesse possible, le brigadier de gendarmerie fait comprendre à la mère l'horrible vérité.

Les gendarmes s'orientent vers l'hypothèse d'un proche ou d'un voisin. **M. Morel**, qui découvre le cadavre, est immédiatement innocenté, étant donné qu'il rentrait du travail. On interroge en priorité les personnes présentes dans le quartier environ une demi-heure avant la découverte du crime. Et parmi eux, ce **Ginoux**... Autant ne pas le cacher, malgré son indignation, il a été rapidement désigné par l'opinion publique comme étant le possible criminel. Et quand il se trouve dans le bureau des gendarmes, dès le lendemain, son comportement le rend de plus en plus suspect. Il semble assez inquiet, il ricane alors que la situation ne s'y prête pas du tout. Il semble infiniment embarrassé quand on lui demande son emploi du temps.

« *Euh ! Je vais vous dire...* »

Mais il ne dit rien, et plus les minutes passent, plus son absence d'alibi laisse entendre qu'il n'est pas étranger à l'affaire.

« *Allez, cessez de nier et avouez qu'on en finisse.* »



« Chronique régionale, Carpentras », le Réveil du Midi, 21 avril 1886. (Arch. dép. Vaucluse 10 PER 24).

**Ginoux** regarde fixement son vis-à-vis, puis baisse les yeux :

« Eh bien oui, je suis coupable ; faites de moi ce que vous voulez, c'est moi qui ai tué et violé l'enfant, mais je ne sais pas comment j'ai fait, car j'étais complètement ivre : ne m'en demandez pas davantage, je ne me souviens de rien. »

Dans la soirée **Ginoux**, menotté, est emmené à la maison d'arrêt de Carpentras. Les gendarmes qui l'encadrent ont du mal à ne pas exprimer leur dégoût.

L'instruction démarre le lendemain devant le juge. Du crime en lui-même, pas de réel témoignage, et c'est peut-être mieux ainsi, car on a du mal à se l'imaginer. **Ginoux** dit que, le 17, il a rencontré **Rose** dans le sentier qui mène au jardin de **Morel**. La petite connaissant le voisin, elle ne s'est pas méfiée, et elle a battu des mains toute contente quand il lui a proposé d'aller cueillir un bouquet de fleurs des champs. Mais au lieu de rester dans le jardin, il est allé dans la grotte, la petite l'a suivi. **Ginoux** se retournant brusquement la saisit dans ses bras et la projette violemment sur le sol. Seulement, les souvenirs de l'assassin s'arrêtent là.

Le juge est effaré face à cet homme qui raconte cette scène sans émotion, presque comme un spectateur. Le magistrat veut savoir si **Ginoux** se souvient d'avoir violé la petite Rose. La réaction de **Ginoux** est atterrante :

« Je dois l'avoir accompli, c'est tout naturel, mais je ne sais pas à quel moment, ni si l'enfant a crié. »

Les gendarmes vont enquêter dans les lieux où **Ginoux** a ses habitudes. La réponse est la même, il est connu pour lever le coude, mais il semble bien qu'il faudrait qu'il boive un tonneau entier d'alcool pour être ivre ! Les gendarmes arrivent à reconstituer son parcours le 17 avril, d'un bar à l'autre. Si, effectivement, il a bu comme à l'accoutumée, il n'était pas saoul !

Il faut revenir là sur sa personnalité. Il est âgé d'une vingtaine d'année. Il est l'enfant naturel d'une prostituée et il a toujours baigné dans une existence assez misérable et crasseuse. À dix-huit ans, il devance l'appel et s'engage volontairement dans l'armée. Il est incorporé dans un régime de spahis (corps de cavaliers

cantonnés en Afrique du Nord). Mais l'adolescent rebelle ne pouvait se faire totalement à l'obéissance exigée par l'armée. Il se montre insoumis. Le nombre de punitions s'accumulant, on l'envoie dans un autre genre de camp, toujours en Afrique du Nord, les tristement célèbres bat. d'Af., qu'on appelle également Biribi... Nombreux sont les noms de ces anciens soldats qui, revenus à la vie civile, ont continué leur chemin dans le crime au point de finir sous le couperet de la guillotine...

Au mois de novembre 1885, il rentre à Carpentras, accueilli par sa mère, qui reste une des rares personnes à l'aimer un peu. Mais ce fils n'est guère affectueux. D'ailleurs nul besoin de gagner d'argent, il lui suffit de prélever une bonne somme sur ce que gagne sa mère en faisant des passes !

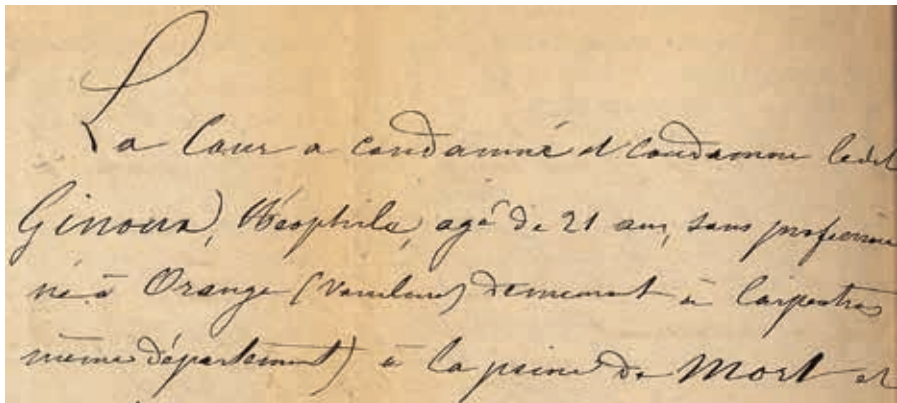
C'est donc un homme dénué de tout scrupule qui a commis un des crimes les plus affreux qui soit, et qui se retrouve le 29 octobre 1886, à 10 heures, dans la salle des assises de Carpentras. Et il y a

foule pour voir l'individu !

Les douze jurés sont tirés au sort. **Casimir Gaulibert**, rentier à Vaison-la-Romaine, est nommé chef du jury.

Le **procureur Galjin** demande alors au **président Telon** que l'audience ait lieu à huis clos. Les assistants laissent éclater leur désapprobation, mais les forces de l'ordre vident la salle de tous ces curieux, journalistes compris.

Ensuite, c'est **Mme Roux**, la mère de la victime, qu'on évacue du tribunal. La pauvre femme, face au satyre qui lui a pris son enfant, n'a pas pu en supporter davantage et s'est évanouie. Le lendemain, la matinée est consacrée à l'audition du reste des témoins, et quand la séance est levée à 12h30, il en reste encore à entendre. À la fin des débats, **Me Busier**, avocat de la famille Roux, parle et fait simplement et rapidement savoir qu'un crime pareil ne pouvait être expié que sur l'échafaud. Pendant une heure cinquante, le **procureur Galjin** a fait



Arrêt n°44 de la Cour d'assises de Carpentras (détail), 30 octobre 1886.  
(Arch. dép. Vaucluse 2 U 147).

un réquisitoire splendide mais terrible, à la fin duquel il a réclamé la tête de **Ginoux**.

Son défenseur, lui, parle pendant deux heures vingt, en demandant le pardon pour un homme à l'enfance malheureuse, rendu malgré tout irresponsable par la vie qu'il a menée. Son discours, qualifié d'admirable, sera-t-il assez convaincant pour que le jury sauve le satyre des Saffres ?

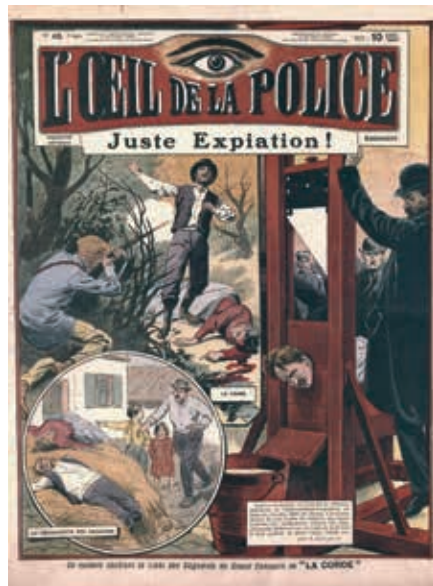
Il est 18h30 quand les gendarmes laissent entrer les gens. Les débats sont finis, la foule s'installe et fait vite silence. Le président lit alors aux jurés les cinq questions auxquelles ils auront à répondre : trois concernent le meurtre, deux le viol.

Il ne faut que quarante minutes de délibération au jury pour prendre sa décision. Le verdict reconnaît **Théophile Ginoux** coupable des actes qui lui sont reprochés, sans qu'il soit fait mention de circonstances atténuantes.

Il est alors ramené dans la salle d'audience. Le **président Telon** lit le verdict qui condamne l'accusé à la peine de mort. La décapitation aura lieu sur une place publique de Carpentras. L'assassin entend l'arrêt sans prononcer un mot, sans faire un geste. Alors, la foule ne contient plus sa joie et applaudit les juges, le procureur et les jurés.

Le 10 janvier, le bourreau **Louis Deibler** arrive avec ses aides et son instrument par le train de 16h43. L'exécution est prévue pour le lendemain.

La guillotine est montée sur la place de l'hôpital, place assez vaste. Cela ne facilitera peut-être pas le travail du service d'ordre mais satisfera les Vauclusiens. Le maire permettra aux



Une du magazine *L'œil de la police* de 1909. Illustration de la guillotine. (Bibliothèque Nationale de France).

journalistes d'assister au réveil et à la toilette du condamné, ce pourquoi il sera chaudement remercié dans les articles relatant l'exécution.

Le 11 janvier, très tôt, des gendarmes forment un cordon autour du palais de Justice, et, peu à peu, les personnalités autorisées, ainsi que les journalistes, arrivent, brandissant leur précieux sésame pour franchir le barrage humain.

C'est à 6h40 que **Louis Deibler** et ses aides font à leur tour leur entrée dans le palais de Justice. C'est le signal : le cortège se met en route vers les étages. **Ginoux** est réveillé. Il dit : « *Je ne crains pas la mort, elle ne me fait pas peur, je sais que je l'ai bien méritée !* »

Un verre de cognac, une cigarette. Il est débarrassé de ses fers et c'est au tour des

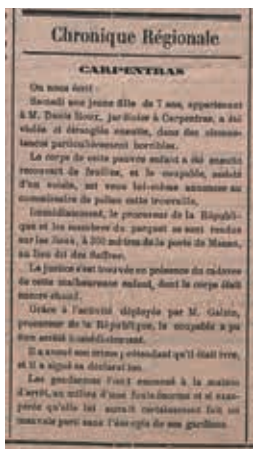
bourreaux d'agir. **Deibler** coupe son col de chemise et les cheveux descendant sur la nuque. Il est 7 heures du matin. Le maire avertit les journalistes présents de prendre la route vers la guillotine, s'ils ne veulent pas rater l'exécution. Il est emmené vers la guillotine, il avance de lui-même vers la machine.

7h20, un claquement retentit, puis la tête tombe dans le panier doublé de zinc.

Perchés sur les toits avoisinants, une nuée de corbeaux contemplant encore un instant le cérémonial du démontage de la guillotine, puis s'envolent ajoutant au côté lugubre de cette aube du 11 janvier 1887.

### « Chronique régionale, Carpentras », le Réveil du Midi, 21 avril 1886. Arch. dép. Vaucluse 10 PER 24.

La presse locale relate l'effroyable fait divers de l'assassinat sauvage de Rose Roux, violée, battue et mordue à plusieurs endroits du corps par Théophile Ginoux.



### Arrêt n°44 de la Cour d'assises de Carpentras, 30 octobre 1886. Arch. dép. Vaucluse 2 U 147.

Ce document est l'arrêt de la cour qui condamne Théophile Ginoux, 21 ans, à la peine de mort pour le viol et le meurtre de Rose Roux, 8 ans.



# Cruelles Archives

L'exposition propose de découvrir huit faits-divers extraits des dossiers de police, de justice, des prisons, de la presse conservés aux Archives départementales.

*Une du magazine Les Faits-divers illustrés du 16 mai 1907  
Affaire de l'assassinat de Louise Saint-Aubin près de Paris. (Détail)*



Ne pas jeter sur la voie publique - Département de Vaucluse • décembre 2020



  
Archives  
départementales  
de Vaucluse

[www.vaucluse.fr](http://www.vaucluse.fr)

 [@departementvaucluse](https://www.facebook.com/departementvaucluse)

Palais des papes • 84000 Avignon  
04 90 86 16 18 • [archives84@vaucluse.fr](mailto:archives84@vaucluse.fr)  
<https://archives.vaucluse.fr>